



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GEORGES CLEMENCEAU

Année scolaire 2025-2026

Séance n°5 du 15 avril 2026

Date de convocation : 19 mars 2026

Sous la présidence de M. CAUQUIL Christophe, Proviseur

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

I. Approbation du PV du CA du 16/02/2026

Affaires pédagogiques

II. Rentrée 2026

Affaires financières

III. Compte financier 2025

IV. Affaires financières diverses

Informations et questions diverses

**Le Président,
Christophe CAUQUIL
Proviseur**



**La secrétaire,
Zineb BOUMEDIEN,
Secrétaire générale**

QUORUM : 15

Nombre de présents : 15

Nombre d'absents excusés : 9

Membres de droit	CAUQUIL Christophe, Proviseur	Présent
	TEMNOUCHE Halima, Provisseuse Adjointe	Présente
	BOUMEDIEN Zineb, Secrétaire générale	Présente
	BARBAT Ludivine, CPE	Excusée
Représentants des personnels d'éducation et d'enseignement	MARTYN Emmanuel, titulaire "Union pour Clemenceau"	Présent
	MICHALECK Emilie, titulaire "Union pour Clemenceau"	Excusée
	HERMET David, titulaire "Union pour Clemenceau"	Présent
	BUTARD Frédérique, titulaire "Union pour Clemenceau"	Présente
	ORIARD Brice, titulaire "Union pour Clemenceau"	Excusé
	MANCET Isabelle, titulaire "Union pour Clemenceau"	Présente
	EL AMARTI Asmahan, titulaire "SNALC et sympathisants"	Absente
	AMUTIO Prune, suppléante "Union pour Clemenceau"	Présente
	JAMONNEAU Isabelle, suppléante "Union pour Clemenceau"	Présente
	LE GAGNE Yann, suppléant "Union pour Clemenceau"	
	DUBOIS Mélodie, suppléante "Union pour Clemenceau"	
	TRANI Fabien, suppléant "Union pour Clemenceau"	
	PIQUEMAL-HERMET Nathalie, suppléante "Union pour Clemenceau"	
	COLLOT Bertrand, suppléant "SNALC et sympathisants"	
Représentants des personnels ATOSS	BARATAS Eve, titulaire	Excusée
	BOUFADENE Abdelhafid, titulaire	Absent
	AMEN Laetitia, titulaire	Absente
	LUCAS Charles, suppléant	Absent
	MEBARKI Nouria, suppléante	
	DELESPINAY RAY Julie, suppléante	
Représentants des parents d'élèves	RAY Cécile, titulaire APE	Présente
	GUENOT Diane, titulaire APE	Excusée
	COLLENOT Yves, titulaire APE	Absent
	SARRUT Sylvie, titulaire FCPE	Présente
	CAUMES Vincent, titulaire FCPE	Absent
	COLLIERE Sophie, suppléante APE	
	SALMON Cloé, suppléante APE	Présente
	SOUSSAN Philippe, suppléant APE	
	ALRIC Géraldine, suppléante FCPE	
	GOTTY Karine, suppléante FCPE	

Représentants des élèves	GUERRAICHE HAFNER Naïla, titulaire	Absente
	OUACHEK Hana, titulaire	Absente
	THINES Eden, titulaire	Absent
	AKOUNI Shérine, titulaire	Absente
	GOUSEYNOVA Djilida, titulaire	Présente
	EL MORABIT Soumia, suppléante	Présente
	DOMINGUEZ Olivia, suppléante	
	WAZI Lily, suppléante	
	ROCHETTE Morgan, suppléante	
Représentants des collectivités, personnalités qualifiées et invités	BOURGI Hussein, représentant Région titulaire	Excusé
	PELE Maria Alice, représentante Région titulaire	Présente
	THOMAS Sylvie, représentante Région suppléante	
	BIAU Jean-Marc, représentant Région suppléant	
	PATERNOT Bruno, représentant Ville titulaire	Excusé
	BOURDIN Christophe, représentant Ville titulaire	Excusé
	GIMENEZ Clara, représentante Ville suppléante	
	SULTAN Charles, représentant Ville suppléant	
	GODÉ Maurice, personnalité qualifiée EN	Excusé

Ouverture de séance

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Zineb BOUMEDIEN, Secrétaire générale. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h24.

M. le Proviseur souhaite la bienvenue à M. l'Agent Comptable.

Mmes BARTHEZ et PIRON, enseignantes contractuelles alternantes, sont présentes en tant qu'invités.

L'ordre du jour est présenté.

I. Approbation du PV du CA du 16/02/2026

M. le Proviseur soumet au vote des administrateurs le PV du CA du 16/02/2026. Après une correction orthographique, il est approuvé à l'unanimité des voix.

II. Rentrée 2026

Projet d'évaluation 2026-2027

Le projet, validé à l'unanimité par le Conseil pédagogique réuni le 07/04/2026, est présenté par M. le Proviseur.

Les membres du Conseil échangent à propos des points suivants : motifs d'absences, note 0, coefficients, fraude et tentative de fraude. Des précisions sont apportées.

Ce document sera publié sur le site de l'établissement. Il sera présenté, en début d'année scolaire, aux élèves et aux familles.

Rentrée 2026

M. le Proviseur rappelle les étapes de la préparation de rentrée :

- Octobre / Novembre : prévision d'effectifs.
- Janvier / Février : répartition de la DGH.
- Mars / Avril : dialogue de gestion avec le Rectorat (postes).
- Juin : répartitions de services.
- Juillet / Août : élaboration des emplois du temps.

M. le Proviseur présente, pour information, le tableau de suivi des moyens (au 15/04/2026) dans chaque discipline.

III. Compte financier 2025

Le résultat global de l'exercice est de **- 30 169.03 €** en raison :

- **17 772.90 €** sur le service ALO

- **12 687.90 €** sur le service SRH

291.77€ sur le service AP

SERVICE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
AP	196 811.14 €	196 519.37 €	291,77€
VE	2 869.57 €	2 869.57 €	0.00 €
ALO	285 886.06€	303 658.96 €	- 17 772.90 €
SRH	338 809.97€	351 497.87€	- 12 687.90 €
SBN	363 354.86 €	363 354.86 €	0.00€

Vote unanime du compte financier et de l'affectation du résultat.

IV. Affaires financières diverses

Voyages scolaires

Voyage au ski 2027 : 15 votes pour et 1 vote abstention

Sortie facultative à Sète : 16 votes pour

Voyage à Freiburg 2026 : 16 votes pour

Nouvelles participations des familles pour les voyages à Paris 2025, Rome 2025, Venise 2025 : 16 votes pour. Les familles bénéficieront d'un remboursement.

Convention avec l'association humanitaire de Montpellier pour l'organisation de la récupération alimentaire. 16 votes pour

Informations et questions diverses

M. MARTYN, en sa qualité de représentant des personnels d'enseignement et d'éducation de la liste d'union du Lycée Clemenceau présente une motion « concernant l'accroissement nécessaire des moyens humains en vie scolaire à la rentrée 2026 ».

Les représentants des parents d'élèves soulignent la qualité du texte produit et confirment les demandes exprimées.

S'associent à cette motion : 12 – S'abstiennent : 4

M. MARTYN, au même titre que précédemment, lit une déclaration qui témoigne du soutien et de la solidarité des personnels de CLEMENCEAU envers les personnels du Lycée J. GUESDE qui traverse actuellement une situation difficile en raison de comportements violents qui n'ont pas leur place dans un établissement d'éducation et d'enseignement.

M. le Proviseur indique qu'il a adressé un message de soutien à la Direction du Lycée J. GUESDE.

Clôture du CA

M. le Proviseur remercie les administrateurs et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 19h48.



PROJET D'ÉVALUATION 2026-2027

Lycée Georges CLEMENCEAU - MONTPELLIER

Préambule

L'évaluation doit contribuer sereinement au parcours de chaque lycéen et à sa préparation à l'enseignement supérieur. Le contrôle continu qui contribue au baccalauréat, passeport pour l'enseignement supérieur, est également la garantie d'une formation qui permet à l'élève, devenu étudiant, de réussir.

« L'évaluation relève de l'expertise des professeurs qui apprécient l'acquisition progressive des connaissances et des compétences des élèves tout au long de leur scolarité. Pour qu'elle soit juste et équitable, des critères communs sont utilement partagés par l'équipe pédagogique. A cette fin, le projet d'évaluation est élaboré dans chaque établissement par l'équipe pédagogique et réinterrogé chaque année entre la rentrée scolaire et la première période de vacances. » (Note de service du 25.08.2025).

Le Projet d'évaluation est présenté en début d'année aux élèves (par le professeur principal) et aux familles lors des réunions de prérentrée ou via le site internet de l'établissement.

Principes communs

Le protocole d'évaluation concerne les enseignements évalués en contrôle continu pour les deux années du cycle terminal du parcours de l'élève au lycée. Il prend en considération toutes les formes d'évaluation possibles dans le cadre des enseignements ainsi que la diversité de leurs rôles. Les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu entreront dans la constitution de la moyenne trimestrielle qui sera alors validée en conseil de classe, reportée dans les bulletins scolaires et renseignée dans le livret scolaire. Il s'agit ainsi de mettre en cohérence les bulletins, le livret scolaire lycéen (LSL) et Parcoursup.

Dans les conditions normales de fonctionnement, une moyenne de période ne peut pas être constituée d'une seule note, à l'exception, le cas échéant, de l'EMC. Elle intègre des évaluations bilan dites sommatives et des évaluations en cours d'apprentissage dites formatives. La diversité des évaluations permet d'éclairer l'acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues dans les programmes officiels.

Ces nouvelles modalités d'évaluation reposent sur les principes d'égalité de traitement, de transparence pour l'élève et de liberté pédagogique pour les professeurs.

Une discipline générale ou technologique est **évaluée soit en épreuve terminale, soit en contrôle continu**, qui intervient maintenant pour **40%** de la note finale du baccalauréat. Calcul de la note finale du baccalauréat :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/comment-calculer-votre-note-au-baccalaureat-325511>

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'art L511-1 du Code de l'éducation (Cf. Règlement Intérieur). Si un élève est absent lors d'une évaluation certificative, il sera convoqué pour une nouvelle évaluation organisée à son intention au titre de remplacement.

Tout élève absent à une évaluation certificative et à son rattrapage sans motif recevable sera sanctionné par un zéro.

Les motifs recevables, fixés par la réglementation, sont les suivants :

- Maladie de l'élève (ou d'un de ses proches s'il est contagieux).
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.).

- Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports.
- Elève qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires).

Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une autorisation d'absence par la Direction de l'établissement.

Si l'élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle représentative pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle dite « épreuve de remplacement » sera organisée sous l'autorité du chef d'établissement.

Pour la classe de Première, l'épreuve sera passée avant le conseil de classe du 3ème trimestre, sur le programme de Première.

Pour la classe de Terminale, l'épreuve sera passée avant le conseil de classe du 3ème trimestre, sur le programme de Terminale.

La note obtenue est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée. En cas de récidive, la fraude, considérée comme une faute lourde, fera l'objet d'un signalement à la Division des Examens (Rectorat).

L'équipe pédagogique peut utiliser un coefficient 0 afin d'écarter certaines évaluations du calcul de la moyenne tout en les affichant dans le relevé de notes. Cette souplesse réduit la pression certificative et valorise la pédagogie de l'erreur.

La note 0 peut être attribuée dans les cas suivants :

- copie blanche ou travail manifestement nul ;
- travail maison non rendu sans justification,
- évaluation entachée de fraude,
- absence avec un motif non recevable à une évaluation de rattrapage.

Enseignements du tronc commun en série générale et technologique

EPS

Discipline obligatoire, comporte des épreuves certificatives de **Contrôle en Cours de Formation (CCF)** durant l'année de Terminale (coefficient 6).

L'EPS, comme toutes les autres disciplines, repose sur **différents types d'évaluation**.

- Des **évaluations diagnostiques** en début de séquence, des **évaluations formatives** en cours de séquence qui sont des évaluations **non notées** mais qui permettent aux élèves de se situer et d'apprendre. Nous privilégions alors les observations et analyses sous forme de fiches de co-observation, ou d'auto-évaluation pendant la pratique.
- Des **évaluations sommatives** qui conduisent à attester d'un niveau de maîtrise au terme d'une séquence d'apprentissage (8 à 11 semaines) **Ces notes** apparaissent sur les bulletins trimestriels ou semestriels.
- Des évaluations **certificatives** sous forme de **CCF, en Terminale**, qui participent à la construction de la note du baccalauréat pour l'enseignement commun de l'EPS, intervenant pour un coefficient 6. Régie par la circulaire n° 2019- 219 du 26/09/2019, cette note s'appuie sur **trois temps certificatifs** (CCF) organisés pendant l'année de Terminale. Ils seront évalués sur la base d'un référentiel collectif (à partir du référentiel national circulaire 2019-219) par deux enseignants d'EPS du lycée, sur trois **Attendus de Fin de Lycée (AFL)** dans une Activité physique ou artistique, lors d'une épreuve prévue à l'avance par convocation et connue des élèves et des parents. La note définitive retenue pour le bac correspond à la moyenne des trois notes de CCF. **En cas d'absence** à un CCF seul un Certificat Médical permettra de proposer une date de rattrapage, sinon l'élève aura zéro.

Les évaluations se réfèrent toujours au parcours de formation des élèves vers les **Attendus de Fin de Lycée (AFL)**. Les situations et outils d'évaluation permettent d'informer les élèves sur leurs progrès dans la construction des ces AFL.

Pour chaque évaluation la dimension motrice (AFL 1) compte pour au moins 50 % de la note, les deux autres (AFL2 sur la gestion de l'entraînement, l'investissement et AFL3 sur les rôles sociaux) constituent le complément.

En EPS les évaluations se font en cours d'EPS, in situ.

Les évaluations sommatives donnant lieu à une note sur le bulletin sont réalisées **en fin de séquence d'apprentissage de chaque APSA** (Activité Physique Sportive et Artistique. Une séquence d'apprentissage dure de 8 à 11 semaines (à raison de 2h/ semaine).

En seconde et Première: 4 séquences dans 4 APSA différentes, donnant lieu à 4 notes réparties sur les bulletins trimestriels.

En Terminale : 3 séquences dans 3 APSA différentes, donnant lieu à 3 notes réparties sur les bulletins trimestriels.

La présence en cours d'EPS est obligatoire et les progrès sont corrélés à l'assiduité. Ainsi, pour être évalué, un élève devra assister à **au moins la moitié des cours** d'une séquence d'apprentissage.

Si un élève a bien assisté à plus de la moitié des cours et est absent aux 2 séances d'évaluation de fin de séquence, il aura une **note de séquence** basée sur le travail réalisé pendant les cours.

Si un élève a assisté à **moins de la moitié des cours** de la séquence d'apprentissage :

- et qu'il présente un Certificat Médical de contre-indication à la pratique, alors la mention **DISPENSE** apparaîtra sur son bulletin ;

- mais n'a pas de dispense médicale, (même si ses absences sont excusées sur Pronote) il sera alors évalué par son professeur sur les séquences réalisées, au regard de la grille d'évaluation attendue pour cette séquence.

Langues vivantes étrangères et régionale (et spécialités AMC et LLE)

En Langues Vivantes, la moyenne trimestrielle se fera à partir d'un nombre suffisant d'épreuves orales et écrites, coefficientées selon la décision de l'enseignant, portant sur différentes activités langagières (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite et interaction orale) établies dans le cadre du CECRL.

La note globale reposera sur une proportion significative d'évaluations formatives et sommatives. Toute absence à un devoir peut donner lieu – à l'appréciation de l'enseignant – à un rattrapage.

Histoire Géographie – EMC

Les moyennes sont constituées d'un nombre suffisant de notes où figurent impérativement celles du ou des devoirs à valeurs hautement certificatives (obligatoires) tels que le professeur les aura définis, en concertation avec l'équipe d'HG. Les devoirs de ce type seront annoncés à l'avance, aux élèves et aux parents via Pronote.

Les autres notes peuvent être des travaux en temps limité ou non, oraux, écrits ou sur ordinateur, individuels ou collectifs. Il peut s'agir aussi de projets, d'exposés, de travaux de recherche, de synthèses, de la participation en classe....

En Enseignement Moral et Civique – EMC la moyenne pourra éventuellement ne reposer que sur une seule note, compte- tenu de la faible quotité horaire de cet enseignement. La moyenne en EMC pourra être trimestrielle ou seulement annuelle et comptabilisée au 3ème trimestre.

Enseignement scientifique

Correspond à un enseignement partagé entre les mathématiques, les Sciences de la Vie et de la Terre, la Physique Chimie.

Au moins un devoir dans chacune des trois matières est prévu chaque trimestre.

La moyenne de l'élève sera constituée pour 37,5 % d'une note de physique, 37,5% d'une note de SVT, et 25% d'une note de mathématiques.

La note dans chaque matière inclut les points du contrôle continu et les points des évaluations formatives et expérimentales.

Un projet -expérimental/numérique- sera proposé durant les dernières semaines de l'année de première, avec en particulier pour objectif de préparer les élèves au Grand Oral de l'épreuve terminale.

Mathématiques (en série technologique et spécialité)

Les évaluations en mathématiques sont définies selon les modalités suivantes :

Evaluations en cours d'apprentissage (formatives)	Évaluations bilans (sommatives)
Mises en place pour quantifier l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves. Il peut s'agir de devoirs maisons, évaluations d'automatismes, questions de cours, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), activités, QCM en ligne, travaux à l'oral ...	Mises en place pour attester des saviors et des compétences des élèves. Il peut s'agir d'évaluations de fin de sequence, de devoirs communs ...

La moyenne prise en compte pour le contrôle continu sera constituée des notes certificatives, c'est-à-dire :

- la totalité des évaluations sommatives ;
- **tout ou partie** des évaluations formatives.

Tout élève absent à une évaluation certificative s'expose à un rattrapage défini par l'enseignant.

Enseignements de spécialité et enseignements du contrôle terminal

Les enseignements évalués selon le contrôle terminal (philosophie, français et enseignements de spécialité) ne sont pas pris en compte dans le cadre du contrôle continu. Ils font l'objet d'épreuves ponctuelles et représentent 60% de l'évaluation pour le baccalauréat. Cependant, l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale est évalué en contrôle continu avec un coefficient 8.

Français

Divers types d'évaluation seront proposés aux élèves de première : commentaire ou dissertation à l'écrit pour les séries générales, contraction de texte et essai pour les séries technologiques, explication linéaire accompagnée d'un point de grammaire et présentation d'une œuvre au choix pour l'oral.

La variété des évaluations assure la progression de l'élève, ses acquis et savoir faire tout comme la pluralité de l'approche adoptée par l'enseignant : travaux sur table de type bac partiels ou complets, écrits d'appropriation qui permettent d'attester d'une lecture personnelle et de préparer l'oral sur l'œuvre retenue par le candidat, devoirs maison (notés ou non, coefficientés différemment et de façon souvent moindre que les devoirs sur table), exposés, lectures expressives, travaux de groupe, etc. Les coefficients seront adaptés à la nature du travail proposé, sa longueur et sa complexité.

Un entraînement commun à toutes les classes de première, dit « bac blanc » place les élèves en situation réelle : 4 heures de composition écrite (avec échange de copies entre collègues) et 50 minutes de préparation et passage à l'oral, conformément aux conditions réelles des EAF.

Philosophie

Les professeurs de philosophie organisent un minimum de trois devoirs de type bac (dissertation et/ou explication de texte) par semestre en série générale, et un minimum de deux dans les séries technologiques.

Ces évaluations feront l'objet de procédures d'harmonisation et d'échanges de copies lors de devoirs communs, de manière à garantir le maximum d'objectivité à la notation. Tout devoir qui n'aurait pas été réalisé pourra être effectué lors d'une session de remplacement, soit pendant un cours ultérieur, soit sur un créneau spécialement organisé par l'établissement.

HLP – Humanité, Littérature et Philosophie

En première divers types d'évaluation seront proposés : à l'écrit Interprétation et Essai, à l'oral présentation d'une question en lien avec les thèmes étudiés.(travaux sur table de type Interprétation et Essai, partiels ou complets, écrits d'appropriation qui permettraient d'attester des lectures personnelles et de préparer l'oral, devoirs maison (notés ou non, coefficientés différemment et de façon souvent moindre que les devoirs sur table), exposés, lectures expressives, travaux de groupe, etc. Les coefficients seront adaptés à la nature du travail proposé, sa longueur et sa complexité.

Chaque moyenne trimestrielle sera à minima constituée de l'ensemble des devoirs à haute valeur certificative : devoirs à coefficient plus important et annoncés comme tels par le professeur. Un devoir pourra être rattrapé, soit en classe, soit organisé par l'établissement, selon ce qui sera jugé le plus pertinent.

L'évaluation en Terminale se fera sur le même schéma : la moyenne d'un trimestre sera constituée par l'ensemble des devoirs annoncés par l'enseignant à la classe.

Un entraînement place les élèves en situation réelle : 4 heures de composition écrite avec un sujet d'Interprétation et un Essai. Un temps de concertation et d'harmonisation est mis en place entre les professeurs de philosophie et de Lettres.

NSI – Numérique et Sciences Informatiques

L'évaluation en NSI est définie selon les modalités suivantes :

- des **devoirs sur table, sur machine**, éventuellement au format QCM ;
- des **projets informatiques** de longueurs variées, pouvant servir de support à un **travail oral**.

Les activités informatiques et les projets, qui sont au cœur de la spécialité, constituent une part importante de l'évaluation, qu'elle soit à visée formative ou certificative.

La moyenne prise en compte pour le contrôle continu sera constituée des notes certificatives : la totalité des évaluations sommatives et tout ou partie des évaluations formatives.

Tout élève absent à une évaluation certificative s'expose à un rattrapage défini par l'enseignant.

SES – Sciences Economiques et Sociales

DGEMC – Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain

EDESV – Economie, droit et Environnement du Spectacle Vivant

Les évaluations formatives et sommatives, à l'origine des moyennes par période, pourront prendre la forme d'évaluations écrites et/ou orales, de questions ouvertes ou à choix multiples, format papier ou numérique, de travaux individuels ou collectifs, de travaux en classe ou hors la classe, de devoirs surveillés, d'exposés, de travaux de recherche, de projets annuels (constitution de dossiers...), de débats... Certaines de ces évaluations seront qualifiées à haute valeur certificative par l'enseignant et dans ce cadre seront obligatoires.

HGGSP – Histoire Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Les évaluations formatives et sommatives peuvent être individuelles ou collectives. L'oral, du fait de l'épreuve en terminale, y occupe une place très importante.

Physique – Chimie

La moyenne sera établie dans la mesure où l'élève aura participé à l'ensemble des évaluations.

Première et Terminale Spécialité Physique-Chimie – Évaluations par trimestre

Évaluations	Sommatives (devoirs surveillés)	Des compétences expérimentales	Formatives (QCM, exercices, activités rendues,...)
Part dans la moyenne	65 à 75 %	15 à 25 %	10 à 20%
Nombre de notes.	2 à 3 notes	1 note	1 note

En première et terminale, un contrôle commun par trimestre, sera conçu par les enseignants du niveau. Il pourra être corrigé par un enseignant en sciences d'une autre classe. Les professeurs procéderont à une harmonisation en cours de correction.

Les compétences expérimentales sont évaluées de manière progressive tout au long du trimestre.

SVT

Les évaluations à haute valeur certificative (devoirs surveillés) sont signalées par l'enseignant et obligatoires. Elles seront rattrapées en cas d'absence pour permettre le calcul d'une moyenne significative. Ces évaluations « bilans » prennent en compte une mobilisation des connaissances acquises et se composent pour tout ou partie d'exercices de type bac.

Les évaluations en cours de formation sont variées, par exemple : capacités expérimentales, travaux de groupes, oraux, QCM de connaissances, devoirs à la maison, investissement...

Sciences et Techniques de la Musique et de la Danse

Le Projet de la section S2TMD fait l'objet d'une présentation au C.A.

Spécialités :

Pour un élève musicien	Pour un élève danseur
Culture et sciences chorégraphiques (16) Pratique musicale (16)	Culture et sciences musicales (16) Pratique chorégraphique (16)

Les deux enseignements de spécialité ont la particularité d'être évalués conjointement par des enseignants du lycée et par des enseignants du conservatoire.

Sciences de Gestion - Droit Economie - Management (série technologique)

Un certain nombre d'évaluations seront proposées pendant tout le trimestre : devoirs « type Bac », devoirs communs, devoirs sur table, exposés, évaluations orales, comptes rendus de stage ou devoirs maison.

Classe de 1ère

SCIENCE DE GESTION (CONTROLE CONTINU)

Nombre	Catégories	Coeff.
1	Devoir commun	3
2	Devoirs sur table	2
1	Exposé ou un oral ou compte rendu de stage ou devoir maison	1

MANAGEMENT

Nombre	Catégories	Coeff.
2	Devoirs sur table	2
1	Application ou exposé oral ou devoir maison	1

DROIT-ECONOMIE

Nombre	Catégories	Coeff.
2	Devoirs sur table	2
1	Application ou exposé oral ou devoir maison	1

Classe de Terminale (épreuves terminales)**MANAGEMENT SCIENCE DE GESTION NUMERIQUE**

Nombre	Catégories	Coeff.
1	Devoir type Bac	3
2	Devoirs sur table	2
1	Application ou exposé oral ou devoir maison	1

DROIT-ECONOMIE

Nombre	Catégories	Coeff.
1	Devoir commun	3
1	Devoir sur table	2
1	Application	1

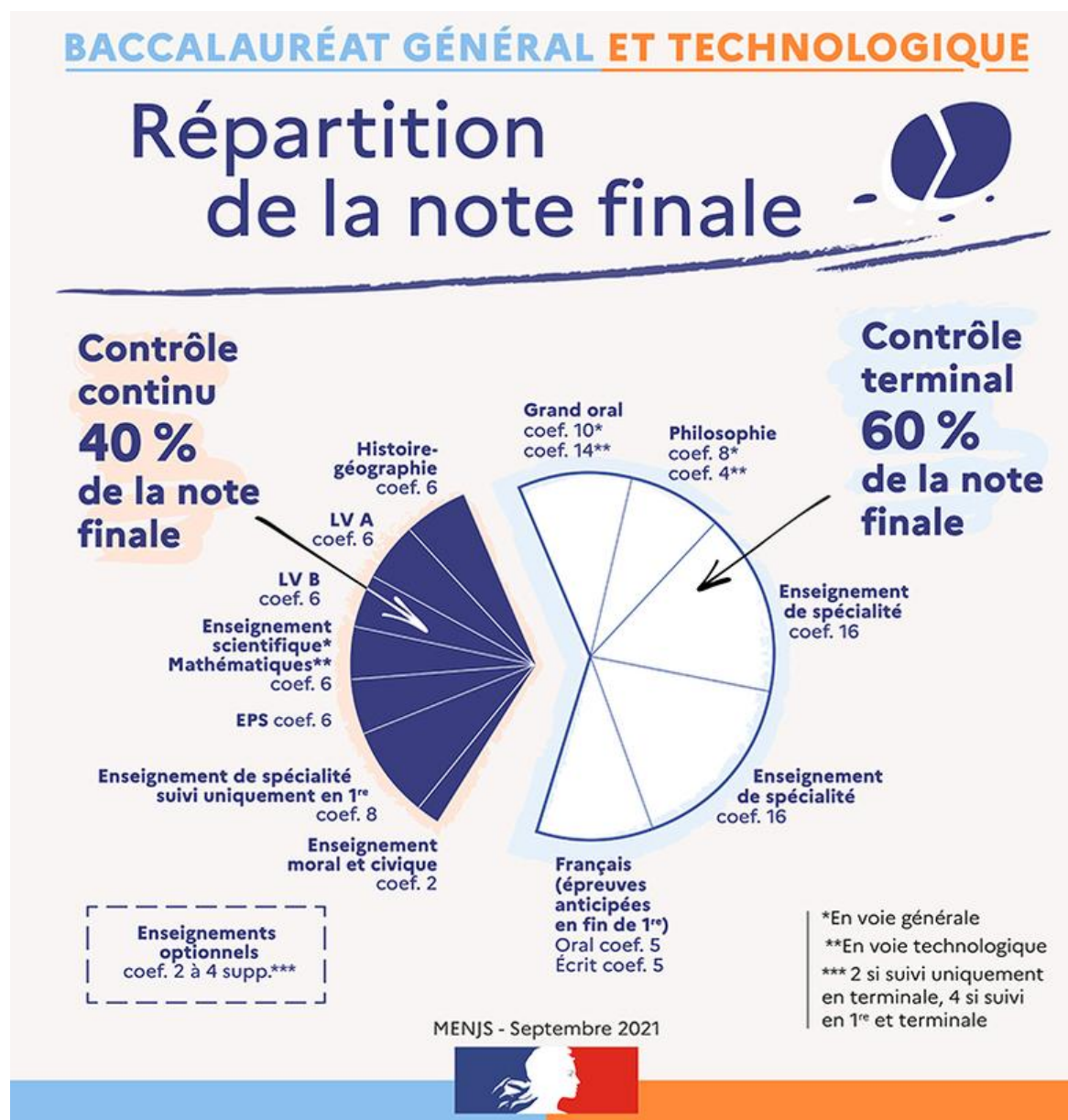
Les dates des devoirs « type Bac » et devoirs communs, à haute valeur certificative, seront communiquées aux familles et élèves via Pronote. Cette communication aura valeur de convocation. En cas d'absence, le devoir sera rattrapé un mercredi après-midi ou samedi matin.

En cas d'absence aux devoirs sur table (évaluation classique) : le rattrapage sera réalisé lors des cours suivants.

Projet d'évaluation validé par le Conseil pédagogique réuni le 07/04/2026.

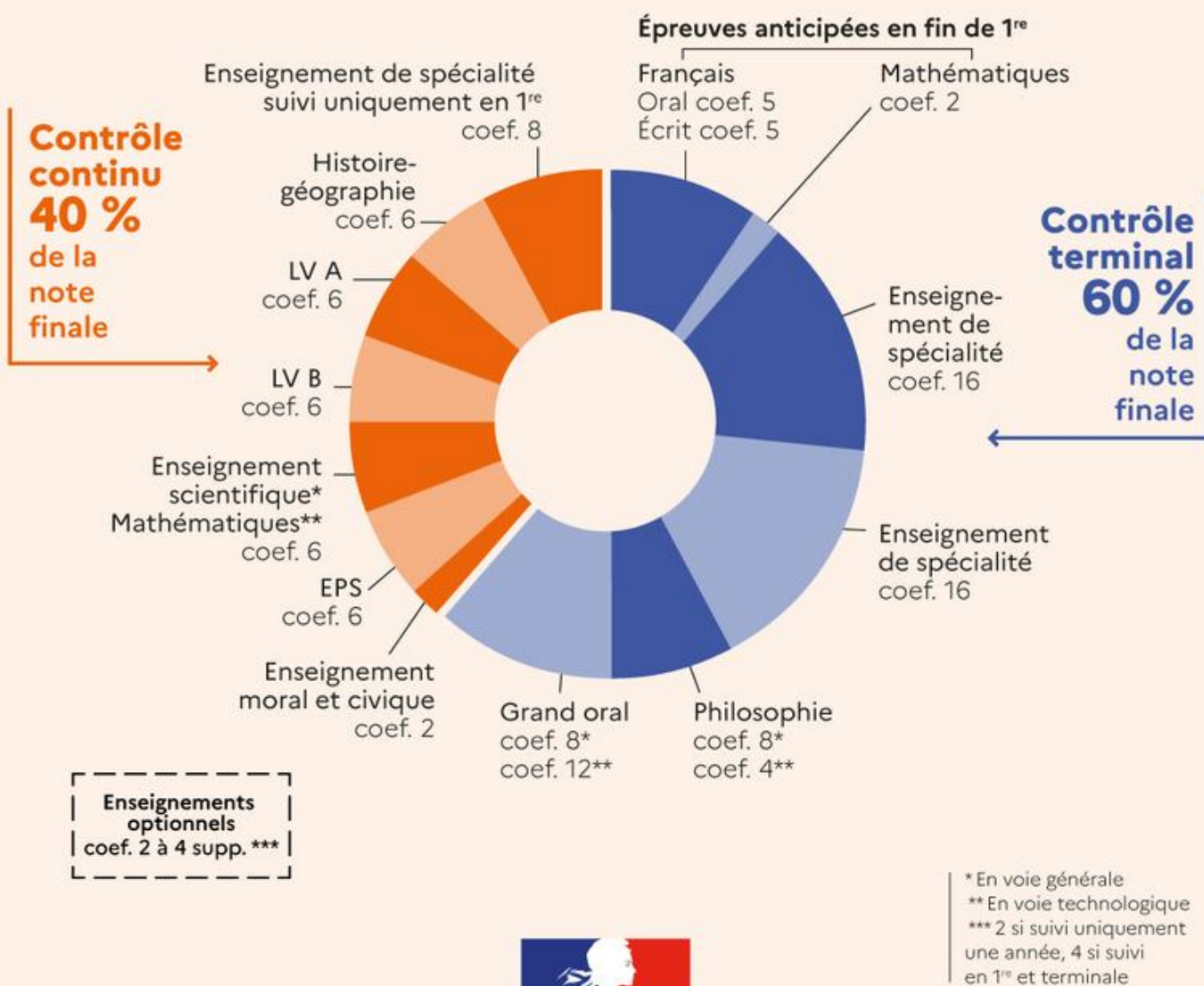
Projet d'évaluation présenté en Conseil d'administration le 15/04/2026.

**Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note
au baccalauréat (jusqu'à la session 2026)**



**Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note
au baccalauréat (à compter de la session 2027)**

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



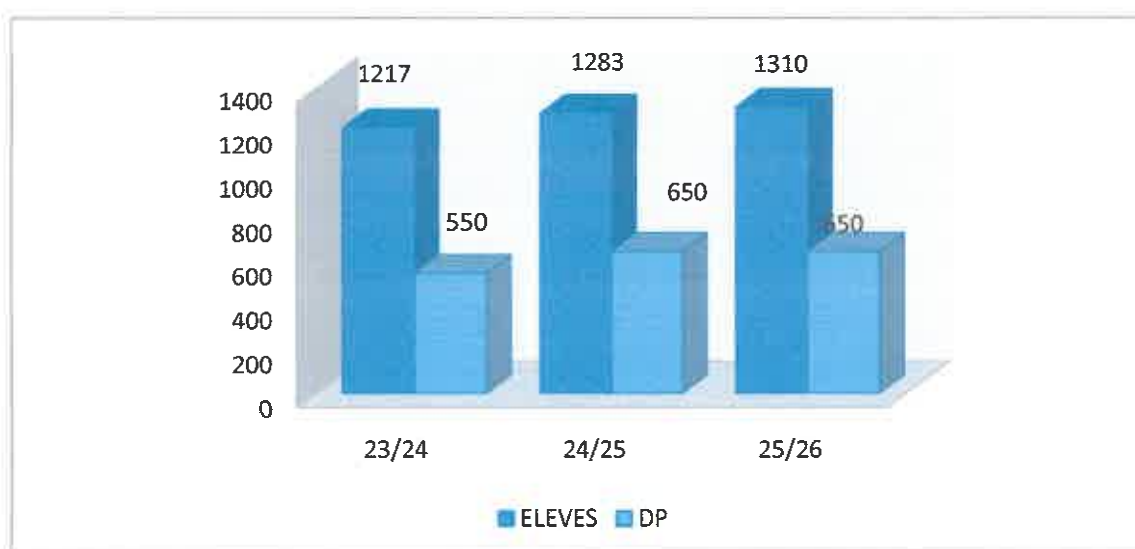
MENESR - Septembre 2025



COMPTE FINANCIER 2025

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR

EFFECTIF ELEVES



En Novembre 2024, le budget 2025 (document prévisionnel) a été adopté par le Conseil d'Administration.

Durant toute l'année 2025, des D.B.M (décisions budgétaires modificatives) ont été intégrées au budget, elles sont venues modifier le montant total des ouvertures de crédits et des prévisions de recettes des services.

DEPENSES

SERVICE AP – ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

Charges nettes au 31.12.2025 : 196 519.37 €

1. DEPENSES DISCIPLINAIRES :

Les dépenses disciplinaires regroupent les achats et les interventions extérieures liés aux disciplines et au CDI. Une vigilance accrue est de rigueur pour tous les achats : 54 442.96 €

2. SORTIES /VOYAGES

	2022	2023	2024	2025
Cinéma	1712.20	695	121.20	1 667.20
Transport	3348.40	3200	4150	3 270
Voyage part accompagnateurs	1860	2850	2324	6 876.84€

3. LOGISTIQUE :

Reprographie :

- 5 183.37€ pour les droits de reprographie
- 14 200 € (papiers, frais de photocopieurs pour la pédagogie)

Suivi vie scolaire :

- 5 116.44 € (imprimés divers, logiciel EDT et SMS suivi absences)
- 1 269.60 € carte d'étudiants

EPS :

- 31 110.25€ (2024 27 542.55 €)pour la location des installations sportives

SERVICE VE – VIE DE L'ÉLÈVE :

Charges nettes au 31.12.2025 : 2 869.57 €

1. FONDS SOCIAL AIDES DIVERSES (FOURNITURES SCOLAIRES, TRAMWAY, TENUES DE SPORT) :

Dépenses : 191.19 €

3 Elèves bénéficiaires

2. REPAS:

Dépenses : 1 658.38 €

12 Elèves bénéficiaires

3. VOYAGE :

Dépenses : 1 020€

6 Elèves bénéficiaires

SERVICE ALO – ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Charges nettes au 31.12.2025 : 303 658.96 €

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Postes de dépenses	2025	2024	2023	2022	2021
<i>Entretien des locaux</i>	8 678.69 €	10 000€	12 898.31€	8 271€	10 004.22 €
<i>Entretien et réparation diverses</i>	15 868€	11 121.79 €	25 852.45€*	16 483.47 €	19 784.29 €
<i>Matériel et mobilier</i>	5 180.27 €	4 256.62€	7 978 €	2 125.60€	8 991.90 €
<i>Entretien + vérifications périodiques</i>	32 191,31 €	29 705.78€	25 328€*	26 079.99€	19 868.57 €
<i>VDI</i>	7 400.71€	7 707.27 €	6 518.04 €	5 682.93€	5 679.53 €
<i>Affranchissement</i>	4 461.48 €	4 038.66€	3 815€	6 239.28€	6 936.93 €
<i>Viabilisation</i>	168 303.86€	157 421.59€	153 413.81 €	128 830.10€	97 544.28 €
<i>Déchets</i>	11 624.82 €	6 239€	4 500€	4 500€	4 500€

SBN BOURSES NATIONALES :

Charges nettes au 31.12.2025: 363 354.86 €

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant des bourses nationales	374 317	374 685.43	381 141.39	359 374.61	363 354.86
Nombre de boursiers	350	361	356	360	360

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (SRH) :

Charges nettes au 31.12.2025 : 351 497.87 €

1. Achat de denrées :

Pour l'achat des denrées, nous sommes membres du groupement de commandes des lycées. Le montant pour ces achats de denrées s'élève à **190 405.12 €**

2024 : 183 949.59€ en 2024 2023 : 166 648.67€ 2022 : 126 087.30 €

2. Charges générales de restauration :

Les charges de la restauration (contrats d'entretien, de dératisation, réparation...) ont un coût de **39 412.62 €.**

2024 : 38776 € 2023 : 38 593.48€ 2022 : 28 361.54€

3. Hébergement extérieur :

Nos élèves internes sont accueillis au lycée Mermoz (facturation nuitée, petit déjeuner, repas du midi et repas du soir), mais aussi à Françoise Combes depuis 2017 (facturation nuitée, petit déjeuner, et repas du soir). Les tarifs de l'hébergement sont votés par l'établissement hôte.

Pour 2023, le montant de l'hébergement Combes est de 22 304.04 €.

Le montant de l'hébergement Mermoz est de **7 091.02 €**

4. Entretien des locaux :

Les dépenses d'entretien des locaux pour le SRH (vêtement de travail et produits de nettoyage) s'élèvent à **8 678.69€**

5. Reversement aux collectivités

72 308.99 € (2024 : 66 690.63 € sont reversés aux différents fonds régionaux et départementaux. (2023 : 51 159.35 € 2022 : 41 074.31 €)

SERVICE OPERATION EN CAPITAL (OPC) :

Charges nettes au 31.12.2025 : 1 176.47 €

RECETTES

AP - ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

1. Principales recettes disciplinaires (crédits régionaux et départementaux)

Dotation globale de fonctionnement pour le service AP	100 059 €
---	-----------

Participation du collège sur les charges communes AP	7 502€
--	--------

2. Logistique (crédit d'état)

Crédits globalisés :

Cartes de lycéens	1 269.60€
-------------------	-----------

Droits de reprographie	5 183.37€
------------------------	-----------

Ces principales recettes représentent un total de	114 013.97 €.
---	---------------

SERVICE VE - VIE DE L'ELEVE :

Montant net des recettes de :	2 869.57 €
-------------------------------	------------

SERVICE ALO - ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE :

Principales recettes :

Dotation globale de fonctionnement destinée à ALO	181 139 €
Contribution collège	46 825 €
Logement COP	5 562.29 €
Travaux de petite maintenance	10 961 €
Recettes amortissement (neutralisation des investissements)	11 875.94 €

Soit un montant net des recettes de :	285 886.06 €
---------------------------------------	--------------

SBN - BOURSES NATIONALES :

Montant net des recettes de Bourses nationales	363 354.86 €
--	--------------

SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Montant net des recettes	338 809.97 €
--------------------------	--------------

Principales recettes :

Commensaux	20 694.39 €
------------	-------------

Hébergement F.COMBES	22 234.04 €
----------------------	-------------

Hébergement MERMOZ	18776.18 €
--------------------	------------

DP au ticket	161 175.10 €
--------------	--------------

DP forfait	110 266.16 €
------------	--------------

Cartes self	295.50€
-------------	---------

RESULTAT

Le résultat global de l'exercice est de **- 30 169.03 €** en raison :

- **- 17 772,90€** sur le service ALO
- **- 12 687.90€** sur le service SRH
- **291.77€** sur le service AP

SERVICE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
AP	196 811.14 €	196 519.37 €	291,77€
VE	2 869.57 €	2 869.57 €	0.00 €
ALO	285 886.06€	303 658.96 €	- 17 772.90€
SRH	338 809.97€	351 497.87€	- 12 687.90
SBN	363 354.86 €	363 354.86 €	0.00€

Montpellier le 14/04/26

Le chef d'établissement

Christophe Cauquil

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF
ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage scolaire = 1 délibération = 1 annexe financière = 1 acte

Destination : SKI

Ce document présente le financement voté par le CA du :

.. / .. / ..

*** Cocher si ce financement est la modif. d'un 1^{er} vote.**

Informations

[Liens](#) vers "compléments d'info."

[Références juridiques](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Cellule jaune = saisie possible

* = saisie obligatoire



[Transmettre dans Dém'Act
le document en pdf.](#)

La signature de l'acte vaut validation du document

ÉTABLISSEMENT :

lycée Clemenceau

Objet du voyage :

SKI

Dates :

du/les

du

08/03/2027

au

12/03/2027

Destination :

SKI

Classes :

Secondes

Nombre d'élèves :

70

Professeur responsable :

Nombre d'accompagnateurs :

4

Nom du voyageur :

CAP MONDE

1 Budget prévisionnel

DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	RECETTES	Détails	Montants
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE		44 869,90	PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation			Nombre d'élèves	70	
TRANSPORT			Montant par élève *	606,35 €	42 444,50
HEBERGEMENT			SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
Activités, entrées, visites de musées etc.			Crédits d'Etat de l'EPLE (CPG)		2 425,40
Frais divers			Subventions Collectivités		
Frais et activités diverses exclusivement réservés aux élèves			Autres subventions		
Frais exclusivement réservés aux accomp.			DONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
TOTAL DES DEPENSES :		44 869,90 €	Association socio-éduc. :	élèves :	
			Préciser ici laquelle	accompagnateurs :	
			Autres dons :	élèves :	
			Préciser ici lesquels	accompagnateurs :	
			AUTRES RESSOURCES		
			Financement EPLE (PFR, ...)		
			Autres, préciser ici lesquelles		
			Remise exceptionnelle :		
			TOTAL DES RECETTES :		44 869,90 €

Équilibre

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

Indiquer le montant de la participation
fixe des familles voté par le CA →

606,35 €

Reprise du montant indiqué
dans le budget prévisionnel →

606,35 €

Le vote en CA et le montant au budget
sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → →

606,35 €

Le coût par élève →

606,35 €

Le coût par accompagnateur →

606,35 €

Accompagnateurs : **coût total à prendre en charge par l'EPLE** →

2 425,40 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Oui/Non

Si oui, montant de la régie →

Nom du régisseur →

CB / espèces

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

Oui/Non

Observations de l'EPLE

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF
ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage scolaire = 1 délibération = 1 annexe financière = 1 acte

Destination : SETE

Ce document présente le financement voté par le CA du :

.. / .. / ..

*** Cocher si ce financement est la modif. d'un 1^{er} vote.**

Informations

[Liens](#) vers "compléments d'info."

[Références juridiques](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Cellule jaune = saisie possible

* = saisie obligatoire



[Transmettre dans Dém'Act](#)
[le document en pdf.](#)

La signature de l'acte vaut validation du document

ÉTABLISSEMENT : Lycée Clemenceau *

Objet du voyage : SETE *

Dates : du/les Du 18/05/2026 *

Destination : SETE *

Classes : 1G7

Nombre d'élèves : 34 *

Professeur responsable : BESANCON

Nombre d'accompagnateurs : 3 *

Nom du voyageur : SNCF

1 Budget prévisionnel *			
DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE			
Assurance annulation			
TRANSPORT	SNCF	80,00	
HEBERGEMENT		1 190,00	
Activités, entrées, visites de musées etc.			
Frais divers		109,00	
Frais et activités diverses exclusivement réservés aux élèves			
Frais exclusivement réservés aux accomp.			
TOTAL DES DEPENSES :		1 379,00 €	
RECETTES			
Détails	Montants		
PARTICIPATION DES FAMILLES			
Nombre d'élèves	34		
Montant par élève *	37,27 €		1 267,18
SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)			
Crédits d'Etat de l'EPL (CPG)			111,82
Subventions Collectivités			
Autres subventions			
DONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)			
Association socio-éduc. :	élèves :		
Préciser ici laquelle	accompagnateurs :		
Autres dons :	élèves :		
Préciser ici lesquels	accompagnateurs :		
AUTRES RESSOURCES			
Financement EPLE (PFR, ...)			
Autres, préciser ici lesquelles			
Remise exceptionnelle :			
TOTAL DES RECETTES :		1 379,00 €	

Équilibre

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

Indiquer le montant de la participation fixe des familles voté par le CA →

37,27 €

Reprise du montant indiqué dans le budget prévisionnel →

37,27 €

Info
Le vote en CA et le montant au budget sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → → 37,27 €

Le coût par élève → 37,27 €

Le coût par accompagnateur → 37,27 €

Infos

Accompagnateurs : coût total à prendre en charge par l'EPL → 111,81 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Oui/Non

Si oui, montant de la régie →

CB / espèces

Nom du régisseur →

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

Oui/Non

Observations de l'EPL

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF
ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage scolaire = 1 délibération = 1 annexe financière = 1 acte

Destination : FREIBURG IM BREISGAU

Ce document présente le financement voté par le CA du : *

15/04/26

* **Cocher si ce financement est la modif. d'un 1^{er} vote.**

Informations

[Liens](#) vers "compléments d'info."

[Références juridiques](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Cellule jaune = saisie possible

* = saisie obligatoire



[Transmettre dans Dém'Act
le document en pdf.](#)

La signature de l'acte vaut validation du document

ÉTABLISSEMENT : Lycée Clemenceau *

Objet du voyage : Echange Abibac en classe de Seconde *

Dates : du/les 23/11/2026 30/11/2026 *

Destination : FREIBURG IM BREISGAU *

Classes : 2nde Abibac (exclusivement élèves Abibac)

Nombre d'élèves : 20 *

Professeur responsable : MARKAKIDIS

Nombre d'accompagnateurs : 2 *

Nom du voyageur : SNCF et Janzen Busreisen

1 Budget prévisionnel *			
DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE			
Assurance annulation			
TRANSPORT	SNCF	3 200,00	
	Janzen Busreisen	900,00	
	Transports en commun	850,00	
HEBERGEMENT		400,00	
		900,00	
Activités, entrées, visites de musées etc.	Sortie Allemagne +	810,00	
Frais divers			
Frais et activités diverses exclusivement réservés aux élèves			
Frais exclusivement réservés aux accomp.			
TOTAL DES DEPENSES :		7 060,00 €	
RECETTES			
Détails	Montants		
PARTICIPATION DES FAMILLES			
Nombre d'élèves	20		
Montant par élève *	284,00 €	5 680,00	
SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)			
Crédits d'Etat de l'EPL (CPG)		900,00	
Subventions Collectivités			
Autres subventions			
DONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)			
Association socio-éduc. :	élèves :		
Préciser ici laquelle	accompagnateurs :		
Autres dons :	élèves :		
Préciser ici lesquels	accompagnateurs :		
AUTRES RESSOURCES			
Financement EPLE (PFR, ...)		480,00	
Autres, préciser ici lesquelles			
Remise exceptionnelle :			
TOTAL DES RECETTES :		7 060,00 €	

Équilibre

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

Indiquer le montant de la participation fixe des familles voté par le CA → *

284,00 €

Reprise du montant indiqué dans le budget prévisionnel →

284,00 €

Le vote en CA et le montant au budget sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → →

320,91 €

Le coût par élève → 320,91 €

Le coût par accompagnateur → 320,91 €

[Infos](#)

Accompagnateurs : [coût total à prendre en charge par l'EPL](#) → 641,82 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Oui/Non

OUI

Si oui, montant de la régie →

1 500,00 €

Carte bancaire CB / espèces

Nom du régisseur →

Markakidis

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

Oui/Non

Observations de l'EPL

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF
ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage scolaire = 1 délibération = 1 annexe financière = 1 acte

Destination : Paris

Ce document présente le financement voté par le CA du :

.. / .. / ..



* **Cocher si ce financement est la modif. d'un 1^{er} vote.**

Informations

[Liens](#) vers "compléments d'info."

[Références juridiques](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Cellule jaune = saisie possible

* = saisie obligatoire



[Transmettre dans Dém'Act
le document en pdf.](#)

La signature de l'acte vaut validation du document

ÉTABLISSEMENT :

Lycée Clemenceau

Objet du voyage :

Dates :

du/les

19/01/2026

22/01/2026

Destination :

Paris

Classes :

seconde

Nombre d'élèves :

21

Professeur responsable :

ORIARD/MANCET

Nombre d'accompagnateurs :

2

Nom du voyageur :

SNCF

1 Budget prévisionnel

DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	RECETTES	Détails	Montants
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE			PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation			Nombre d'élèves	21	
			Montant par élève *	313,53 €	6 584,13
TRANSPORT	METRO	473,04	SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
	SNCF	2 972,00	Crédits d'Etat de l'EPL (CPG)		627,06
HEBERGEMENT		927,75	Subventions Collectivités		
	Hebergement	2 265,60	Autres subventions		
		572,80	DONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
Activités, entrées, visites de musées etc.			Association socio-éduc. :	élèves :	
Frais divers			Préciser ici laquelle	accompagnateurs :	
Frais et activités diverses exclusivement réservés aux élèves			Autres dons :	élèves :	
Frais exclusivement réservés aux accomp.			Préciser ici lesquels	accompagnateurs :	
TOTAL DES DEPENSES :		7 211,19 €	AUTRES RESSOURCES		
			Financement EPLE (PFR, ...)		
			Autres, préciser ici lesquelles		
			Remise exceptionnelle :		
			TOTAL DES RECETTES :		7 211,19 €

Équilibre

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

* Acte initial dans Dém'Act
(n°. / 20..) >>

Indiquer le montant de la participation
fixe des familles voté par le CA →

313,53 €

* Ancien montant par
élève voté en CA >>

380,00 €

Reprise du montant indiqué
dans le budget prévisionnel →

313,53 €

* Augmentation
diminution >>

Diminution

[Modification d'un
vote initial](#)

Montant à reverser par élève >>

66,47 €

Info
Le vote en CA et le montant au budget
sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → →

313,53 €

Le coût par élève → 313,53 €

Le coût par accompagnateur → 313,53 €

Infos

Accompagnateurs : [coût total à prendre en charge par l'EPL](#) → 627,06 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Oui/Non

OUI

Si oui, montant de la régie →

1 500,00 €

Carte bancaire

CB / espèces

Nom du régisseur →

MANCET

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

Oui/Non

Observations de l'EPL

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF
ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage scolaire = 1 délibération = 1 annexe financière = 1 acte

Destination : ROME

Ce document présente le financement voté par le CA du :

.. / .. / ..

X

* **Cocher si ce financement est la modif. d'un 1^{er} vote.**

Informations

[Liens](#) vers "compléments d'info."

[Références juridiques](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Cellule jaune = saisie possible

* = saisie obligatoire



[Transmettre dans Dém'Act
le document en pdf.](#)

La signature de l'acte vaut validation du document

ÉTABLISSEMENT :

lycee

Objet du voyage :

ROME

Dates :

du/les

Du

23/03/2026

au

28/03/2026

Destination :

ROME

Classes :

Nombre d'élèves :

44

Professeur responsable :

TESTUT/JALLA

Nombre d'accompagnateurs :

2

Nom du voyageur :

Arista

1 Budget prévisionnel

DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	RECETTES	Détails	Montants
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE		18 860,00	PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation			Nombre d'élèves	44	
TRANSPORT			Montant par élève *	410,00 €	18 040,00
HEBERGEMENT			SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
Activités, entrées, visites de musées etc.			Crédits d'Etat de l'EPL (CPG)		820,00
Frais divers			Subventions Collectivités		
Frais et activités diverses exclusivement réservés aux élèves			Autres subventions		
Frais exclusivement réservés aux accomp.			DONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
TOTAL DES DEPENSES :		18 860,00 €	Association socio-éduc. :	élèves :	
			Préciser ici laquelle	accompagnateurs :	
			Autres dons :	élèves :	
			Préciser ici lesquels	accompagnateurs :	
			AUTRES RESSOURCES		
			Financement EPLE (PFR, ...)		
			Autres, préciser ici lesquelles		
			Remise exceptionnelle :		
			TOTAL DES RECETTES :		18 860,00 €

Équilibre

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

* Acte initial dans Dém'Act
(n°.. / 20..) >>

* Ancien montant par
élève voté en CA >>

* Augmentation
diminution >>

500,00 €

Diminution

[Modification d'un
vote initial](#)

Indiquer le montant de la participation
fixe des familles voté par le CA →

410,00 €

Reprise du montant indiqué
dans le budget prévisionnel →

410,00 €

Montant à reverser par élève >>

90,00 €

[Info](#)

Le vote en CA et le montant au budget
sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → →

410,00 €

Le coût par élève →

410,00 €

Le coût par accompagnateur →

410,00 €

[Infos](#)

Accompagnateurs : [coût total à prendre en charge par l'EPL](#) →

820,00 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Oui/Non

NON

Si oui, montant de la régie →

Carte bancaire CB / espèces

Nom du régisseur →

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

Oui/Non

Observations de l'EPL

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF
ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage scolaire = 1 délibération = 1 annexe financière = 1 acte

Destination : Venise

Ce document présente le financement voté par le CA du :

15/04/26

X

* **Cocher si ce financement est la modif. d'un 1^{er} vote.**

Informations

[Liens](#) vers "compléments d'info."

[Références juridiques](#)

[Définition de "voyage scolaire"](#)

Cellule jaune = saisie possible

* = saisie obligatoire



[Transmettre dans Dém'Act
le document en pdf.](#)

La signature de l'acte vaut validation du document

ÉTABLISSEMENT :

Lycée Clemenceau

Objet du voyage :

Venise

Dates :

du/les

25/01/2026

29/01/2026

Destination :

Venise

Classes :

Nombre d'élèves :

22

Professeur responsable :

GOTTI

Nombre d'accompagnateurs :

2

Nom du voyageur :

MIJE

1 Budget prévisionnel

DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	RECETTES	Détails	Montants
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE		10 765,68	PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation			Nombre d'élèves	22	
TRANSPORT			Montant par élève *	470,00 €	10 340,00
HEBERGEMENT			SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
Activités, entrées, visites de musées etc.			Crédits d'Etat de l'EPL (CPG)		947,02
Frais divers		598,12	Subventions Collectivités		
Frais et activités diverses exclusivement réservés aux élèves			Autres subventions		
Frais exclusivement réservés aux accomp.			DONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
TOTAL DES DEPENSES :		11 363,80 €	Association socio-éduc. :	élèves :	
			Préciser ici laquelle	accompagnateurs :	
			Autres dons :	élèves :	
			Préciser ici lesquels	accompagnateurs :	
			AUTRES RESSOURCES		
			Financement EPLE (PFR, ...)		76,78
			Autres, préciser ici lesquelles		
			Remise exceptionnelle :		
			TOTAL DES RECETTES :		11 363,80 €

Équilibre

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

* Acte initial dans Dém'Act
(n°.. / 20..) >>

Indiquer le montant de la participation
fixe des familles voté par le CA →

470,00 €

* Ancien montant par
élève voté en CA >>

500,00 €

Reprise du montant indiqué
dans le budget prévisionnel →

470,00 €

* Augmentation
diminution >>

Diminution

[Modification d'un
vote initial](#)

Montant à reverser par élève >>

30,00 €

Info
Le vote en CA et le montant au budget
sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → →

473,49 €

Le coût par élève → 473,49 €

Le coût par accompagnateur → 473,49 €

Infos

Accompagnateurs : [coût total à prendre en charge par l'EPL](#) → 946,98 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Oui/Non

OUI

Si oui, montant de la régie →

GOTTI

CB / espèces

Nom du régisseur →

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

Oui/Non

Observations de l'EPL

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

L'ASSOCIATION HUMANITAIRE DE MONTPELLIER, adresse au 147 avenue de Boirargues, 34090 Montpellier, représentée par Madame Aïcha BAGHAZ, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **ASSOCIATION HUMANITAIRE DE MONTPELLIER** »

Et

.....
.....
.....
.....

ci-après désignée « »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

L'Association Humanitaire de Montpellier et

Travaillent en partenariat dans le cadre des maraudes, point fixe de distribution alimentaire et actions mises en place par l'Association Humanitaire de Montpellier.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place d'actions de récupérations alimentaires à des fins de redistribution lors de maraudes/distributions alimentaires, entre l'Association Humanitaire de Montpellier et

Cette convention ne fait état d'aucun échange financier.

Article 2 : Durée du partenariat

La présente convention de partenariat est établie pour une durée de avec tacite reconduction.

Article 3 : Engagements de l'Association Humanitaire de Montpellier

3.1 L'Association Humanitaire de Montpellier pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes

3.2 Il est précisé que la responsabilité de l'Association Humanitaire de Montpellier est limitée à la récupération et gestion des denrées alimentaires, l'organisation et la gestion des actions de maraudes et des points fixes de distribution alimentaire.

Article 4 : Engagements de

4.1s'engage à faire état du soutien à l'Association Humanitaire de Montpellier dans ses publications ou ses supports de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

4.2 s'engage à apposer le logo de l'Association Humanitaire de Montpellier sur tous les documents liés au Projet, **en respectant la charte de communication : logo apposé impérativement sur fond blanc**

4.3 s'engage à fournir des aliments encore consommables et des denrées alimentaires dont la date limite de consommation (DLC) ne précède pas le jour de don.

Article 5 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

Article 6 : Résiliation – révision

6.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des parties d'une quelconque des dispositions de la Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

6.2 La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 7 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois.

Article 8 : Droit applicable – attribution de compétence

La présente convention est régie par le droit français. La présente convention comporte 3 pages. Fait en deux exemplaires originaux.

A Montpellier, le

Pour

Pour l'Association Humanitaire
de Montpellier

M. ou Mme.

Conseil d'Administration du lycée Clemenceau du 15 avril 2026

Motion concernant l'accroissement nécessaire des moyens humains en vie scolaire à la rentrée 2026

A la prochaine rentrée, l'une de nos deux Conseillères Principales d'Éducation (CPE), ayant cette année un service à 80 %, assurera ses fonctions à mi-temps. C'est l'occasion pour nous d'exprimer notre inquiétude concernant l'insuffisance des moyens humains en vie scolaire au lycée Clemenceau, au regard des enjeux scolaires et sociaux liés à ce service, et des difficultés croissantes à assurer toutes les missions qui lui incombent.

Chacun sait à quel point les CPE sont essentiels au bon fonctionnement d'un collège ou d'un lycée. Il n'est pas inutile de relire la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015 qui définit leur rôle, afin d'apprécier leur importance dans le dispositif scolaire et éducatif, pour « *placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel* ». Outre leurs responsabilités dans la définition de la politique éducative de l'établissement et l'organisation de la vie scolaire, la définition des missions des CPE concernant le suivi des élèves révèle la complexité croissante de leur rôle. Ainsi les CPE :

- « - *plus particulièrement concernés par les moments hors de la classe, [...] sont aussi impliqués dans les conditions d'appropriation des savoirs par les élèves et associés à la construction de leur projet personnel, notamment en collaboration avec les professeurs principaux ;*
- *apportent une contribution à la connaissance de l'élève et la font partager. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et les autres personnels, notamment sociaux et de santé, en échangeant des informations sur le comportement et l'activité de l'élève, ses résultats, ses conditions de travail, et en recherchant en commun l'origine de difficultés éventuelles pour lui permettre de les surmonter.*
- *apportent, avec les enseignants, un appui aux conseillers d'orientation-psychologues. Ils contribuent avec eux à l'accompagnement, au conseil et au suivi des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel d'orientation, de leur poursuite d'études ainsi que de leur insertion sociale et professionnelle.*
- *travaillent avec les personnels sociaux et de santé, les conseillers d'orientation-psychologues et les partenaires extérieurs pour lutter, notamment, contre les risques psychosociaux (notamment les conduites à risques, les signes d'addiction, les troubles anxieux, les situations de stress) l'absentéisme et le décrochage scolaire.*
- *contribuent à la meilleure connaissance possible de l'adolescent et de son environnement familial et social [et] apportent une contribution spécifique à la prise en charge globale des élèves.*
- *sont chargés de recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.*
- *sont en mesure de conduire une écoute bienveillante et active afin de mieux connaître les difficultés de toutes natures que peuvent connaître les élèves.*
- *portent une attention particulière aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.*
- *entretiennent un dialogue constructif avec les familles des élèves ou leurs représentants légaux et participent à l'instauration, dans la durée, de la relation entre les intéressés et l'établissement scolaire. »*

Or, depuis plus de dix ans qu'a été rédigée cette circulaire, qui pourrait nier que le temps nécessaire à la réalisation de ces tâches multiples, chaque jour plus complexes, a augmenté, face aux problématiques actuelles, qu'elles soient scolaires ou psycho-sociales ? En particulier, les CPE passent un temps très important de leur présence au lycée dans l'accompagnement et la compréhension des élèves perdant le sens de leur scolarité, et dans le dialogue avec leurs familles. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, un des enjeux fondamentaux de ces dernières années, demande du temps, de la disponibilité et beaucoup d'énergie.

De même, qui pourrait nier, face aux études qui s'accumulent, que la santé mentale des jeunes se dégrade ? Pour ne citer que quelques chiffres (source : <https://solidarites.gouv.fr/sante-mentale-des-jeunes-restons-lecoute>), 14 % des collégiens et 15 % des lycéens (soit 5 à 6 élèves par classe, en moyenne) présentent un risque important de dépression (source Santé publique France, 2024) ; plus de 50 % des élèves de collèges et lycées présentent des plaintes psychologiques ou somatiques hebdomadaires (source Santé publique France, 2024) ; près de 936 000 jeunes ont bénéficié d'un remboursement de psychotrope en 2023, soit +18 % par rapport à 2019 (source rapport de l'assurance maladie, juillet 2024).

Or, les personnels de vie scolaire sont bien souvent le premier et le plus accessible interlocuteur des adolescents en souffrance, en particulier dans un contexte général de pénurie dans les structures de prise en charge des difficultés psycho-sociales. Pour tenter d'apporter une solution, faire le lien entre les autres intervenants de l'institution scolaire, enseignants, personnels sociaux et de santé, partenaires extérieurs, cela demande du temps, là aussi.

La réalité concrète éprouvée chaque jour dans les établissements scolaires, c'est que la charge de travail des CPE s'est alourdie ces dernières années, sans que les moyens alloués soient réévalués, bien au contraire. Année après année, les personnels de vie scolaire, soutenus par les enseignants, alertent les rectorats (semaine de mobilisation du 16 au 20 juin 2025 par exemple, mention dans la déclaration de l'intersyndicale en mars dernier) sur l'insuffisance des moyens et leurs conséquences délétères pour les élèves et les personnels. **Le constat est douloureux : les vies scolaires, à l'intersection de la scolarité des élèves et de la société dans laquelle ils évoluent et se construisent, concentrent les difficultés, et sont fortement sous-dotées face aux défis actuels.**

En 2015, à la date de rédaction de la circulaire citée plus haut, il y avait au lycée Clemenceau trois postes de CPE. De 2018 à 2024, un complément correspondant à un demi-poste était assuré par un moyen provisoire, le plus souvent un stagiaire. **Nous ne disposons plus cette année que de 1,8 équivalent temps plein. L'évolution de la dotation en postes de CPE se fait donc à rebours de l'accroissement de la charge de travail.** La conscience professionnelle et l'engagement de nos CPE ne suffisent plus à pallier ce déficit de moyens, qui conduit à un fonctionnement dégradé, ayant des conséquences directement négatives sur la réussite scolaire des élèves, et la santé physique et psychique des personnels.

En lien avec les problèmes ainsi soulevés, **nous vous alertons également sur la dotation en postes d'assistants d'éducation (AED).** Elles et eux aussi sont des rouages essentiels, **tant il est vrai que « le bien-être et le climat scolaire jouent un rôle central dans la réussite éducative. Un environnement scolaire serein favorise non seulement les apprentissages, mais aussi l'épanouissement des élèves et des personnels. En renforçant les relations positives, en prévenant les violences et en valorisant le respect mutuel, un bon climat scolaire contribue à réduire l'absentéisme, à prévenir le décrochage et à promouvoir une École inclusive et citoyenne. Ces dimensions sont essentielles pour construire une communauté éducative où chacun se sent en sécurité, reconnu et encouragé. »** (Plan ministériel pour la tranquillité scolaire, note de service publiée au Bulletin officiel n° 46 du 5 décembre 2024).

Qui ne pourrait souscrire pleinement à ces affirmations ? Mais ce ne sont que des mots vides de sens, lorsque les moyens humains ne sont pas à la hauteur des enjeux. **Régulièrement, certains événements dans les établissements viennent nous rappeler les conséquences négatives des sous-dotations en personnels assurant l'encadrement, la surveillance et la sécurité des élèves, comme de l'ensemble de la communauté éducative.**

L'ensemble des raisons développées ici montrent qu'il est indispensable qu'à la rentrée 2026, les moyens de vie scolaire pour le lycée Clemenceau soient substantiellement augmentés, et aillent au-delà du simple complément au service à mi-temps du poste de CPE. Pour pouvoir fonctionner de façon plus efficace, nous estimons ces besoins minimaux supplémentaires à :

- un demi-poste de CPE, pour porter à 2,5 équivalents temps plein (ETP) la dotation globale pour le lycée ; pour le fonctionnement optimal du service, il est nécessaire que l'ETP supplémentaire (0,5 de complément du service de la CPE à mi-temps + 0,5 de besoin supplémentaire) soit assuré par la même personne.

- un poste d'AED ; nous rappelons qu'un des postes d'AED du lycée est affecté sur l'intégralité de son temps de présence au service informatique de l'établissement.

L'École publique accueille tous les élèves, sans distinction, et elle concentre de plus en plus ceux qui présentent des difficultés multiples. C'est son devoir et sa fierté tout à la fois, mais cela devient sa faiblesse si l'Institution ne donne pas à ses personnels les moyens de s'acquitter dignement de ses missions.

Nous sommes bien entendu conscients des contraintes budgétaires que l'on oppose régulièrement à nos demandes, mais l'abandon n'est pas une option envisageable. Et nous ne pouvons nous satisfaire d'un discours d'austérité et de rigueur, face aux enjeux actuels dans nos établissements.

Nous attendons, par conséquent, que le Rectorat prenne la mesure de l'urgence qu'il y a à être à la hauteur des défis posés au service public d'Éducation. C'est le moindre des respects que nous devons, collectivement, à nos lycéens.

**Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
de la liste d'union du lycée Clemenceau**